

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

D'AOÛT 2024

### Location d'un appartement T1 au 11 rue de la Fromagerie

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un appartement T1 est disponible au 11 rue de la Fromagerie.

Après avoir étudié les différentes demandes le Maire propose de le louer au candidat intéressé ayant fourni un dossier complet pour un loyer de 270.91 € et de 110 .00 € de provision sur charges mensuelle à partir du 01/08/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer les documents nécessaires.

### Règlement et convention bibliothèque.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu les responsables de la bibliothèque départementale.

Il en ressort que les heures d'ouverture sont inférieures à celles pratiquées dans les bibliothèques aux alentours. En conséquence, le Maire propose de s'aligner et établit à 15h/semaine l'ouverture.

Cette décision entraînera une augmentation des heures mensuelles de la bibliothécaire. Une nouvelle délibération sera prise en fin d'année pour valider cette modification.

Le Conseil municipal approuve la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque.

Par ailleurs, le Conseil municipal approuve le nouveau règlement.

Le Conseil municipal approuve les propositions du Maire.

### Emprunt assainissement

M. le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour réaliser les travaux de rénovation du réseau d'assainissement rue du Centre Bourg et rue des Graduations.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : rénovation du réseau assainissement
- Montant du capital emprunté : 380 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Taux : 3.59 %
- Mode d'amortissement avec échéance constante
- Montant des frais de dossier : 380 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

## Emprunt eau potable

M. le Maire rappelle la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour réaliser les travaux de renforcement d'eau potable rue du Centre Bourg et rue des Graduations.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : rénovation du réseau eau potable
- Montant du capital emprunté : 170 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux : 3.56 %
- Mode d'amortissement avec échéance constante
- Montant des frais de dossier : 170 €
- Périodicité retenue : trimestrielle

Le Conseil municipal autorise M. le maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

## Décision modificative n° 1 au budget assainissement :

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recourir à une décision modificative au budget assainissement 2024 dans les sections de fonctionnement et d'investissement pour ajuster les crédits des amortissements 2024. Il propose les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023 : Virement à section investis.	1 680.00 €			
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>	<b>1 680.00 €</b>			
D 6811 : Dotations aux amortissements su		6 552.00 €		
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>6 552.00 €</b>		
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..				2 430.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>2 430.00 €</b>
R 74 : Subventions d'exploitation				2 442.00 €
<b>TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation</b>				<b>2 442.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 680.00 €</b>	<b>6 552.00 €</b>		<b>4 872.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 1391 : Subventions d'équipement		2 430.00 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>2 430.00 €</b>		
R 021 : Virement section exploitation			1 680.00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>1 680.00 €</b>	
R 2803 : Frais d'études, de R&D et frai..				6 552.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>6 552.00 €</b>
R 131 : Subventions d'équipement			2 442.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>2 442.00 €</b>	
<b>Total</b>		<b>2 430.00 €</b>	<b>4 122.00 €</b>	<b>6 552.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 302.00 €</b>		<b>7 302.00 €</b>

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce virement de crédits et autorise le Maire à passer les écritures correspondantes.

## Subvention Tennis CCLL

Le Maire informe le Conseil municipal que le Tennis Club a obtenu une subvention de 1 945€ de la part de la CCLL.

Cette subvention a été versée à la commune. Il convient donc de la rétrocéder au club.  
Le Conseil municipal approuve cette opération et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Convention ADAT**

Le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention ADAT, protection des données, pour la somme de 400€ HT.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **Clôture du budget annexe à l'Isle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe du Lotissement : « à l'Isle » a été ouvert par délibération en date du 20/03/2015 à la suite de la clôture du lotissement des Gabelous. Comme la dernière parcelle en vente a trouvé acquéreur, le budget du lotissement « à l'Isle » n'a plus lieu d'exister et qu'il convient de le clôturer.

Il précise que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2024.

**L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la clôture du budget annexe : lotissement « à l'Isle » au 31 décembre 2024 ; et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget qui est soumis au régime de la TVA.**

### **Numérotation rue de la Fromagerie**

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à diverses constructions et à la vente de locaux, la numérotation de la rue de la Fromagerie est complètement obsolète.

Il convient donc de renuméroter cette rue côté pair.

Ainsi :

Ancien N°	Nom	Nouveau N°
	LIBRE	12
12	M.ARBEL Benoit	14
	M.ARBEL Loïc	16
12A	M.ARBEL Dominique	18
12 Bis	M.ARBEL François	20
12B	M.PRILLARD Denis	22
	LIBRE	24
14	M.LEBLANC Mathieu	26

Une communication avec attestation sera faite aux habitants concernés.

Copie de cette délibération sera envoyée aux services.

### **AFFAIRES DIVERSES DU CONSEIL**

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de construction du PLU avancent et qu'il est probable qu'une enquête publique sera convoquée dans le courant du 2ème trimestre 2025. Lors de l'ouverture de cette enquête j'engage les habitants à venir faire leurs remarques. Auparavant une réunion d'information sera organisée dans le courant du 4ème trimestre.